

Projet De Résolutions

De L'Assemblée Générale Ordinaire:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, et après examen des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la proposition du conseil d'administration d'affectation du résultat déficitaire de 146.067,791 DT dans le compte « Résultats reportés ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées à l'article 200 du CSC, l'article 26 des statuts et l'article 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 10 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Après présentation des performances et des indicateurs financiers consolidés pro-forma du groupe constitué par la société OTH et ses filiales, l'assemblée prend acte des informations financières consolidées pro-forma au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur/ Madame....., en qualité d'administrateur représentant les minoritaires, et ce pour un mandat de trois (3) ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Projet De Résolutions

DE L'Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION

Suite notamment à la réalisation de l'augmentation de capital de Société décidée par l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2013 et à la réalisation de l'introduction en bourse de la Société et en vue de fixer le nombre des administrateurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter des nouveaux statuts de la Société comportant les dispositions légales relatives à une société anonyme qui fait appel public à l'épargne.

Une copie de ces statuts figure en annexe du présent procès –verbal.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à